

Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 21 mars 2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 27 mars 2023

### GESTION DU PATRIMOINE - GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE L'ÉLECTRICITÉ - APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT

#### Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Elmano MARTINS, Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, François BONNET à Clément COHEN, Christelle CHASSAGNE à Thibault HEBRARD, Olivier D'ARAUJO à Philippe LEYSSENE, Jean-Pierre DIGET à Claude BOISSON, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Lucien-Jean LAHOUSSE à Anne-Lydie LARRIBAU, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Franck PORTZ à Jacques BILLY, Florent SIMMONET à Romain DUPEYROU, Mélina TACHE à Noélie FERREIRA.

#### Titulaires absentes :

Annick BAMBERGER, Patricia DOUEZ.

#### Titulaires absents excusés :

Alain LIAIGRE, Marcel MOINARD.

#### Titulaire absent pour déport :

Michel PAILLEY.

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Aurore NADAL

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

### **CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 27 MARS 2023**

#### **GESTION DU PATRIMOINE - GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE L'ÉLECTRICITÉ - APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT**

Monsieur **Claude BOISSON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

En conformité avec les dispositions de la loi NOME de 2010 et la fin des tarifs réglementés pour les professionnels, la fourniture d'électricité nécessite une mise en concurrence.

Pour massifier leur volume d'électricité achetée et mutualiser leur expertise, la Ville de Niort, le CCAS et la CAN ont souhaité constituer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

Le groupement sera constitué, une fois la convention signée et rendue exécutoire, jusqu'au 31 décembre 2027. La Ville de Niort est coordinatrice de ce groupement. Les modalités de fonctionnement du groupement sont décrites dans la convention jointe en annexe.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre multi attributaires alloti par gestionnaire de réseau (ENEDIS et GEREDIS). La fourniture d'électricité commencera au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et prendra fin au 31 décembre 2027. Les tarifs sont fixés par des marchés subséquents qui feront l'objet d'une mise en concurrence des titulaires.

Compte-tenu de la volatilité des prix de l'énergie et de l'évolution constante des taxes et contributions liées à l'énergie, les accords-cadres et marchés subséquents seront établis sans montants mais à partir de volumes annuels estimatifs et maximum.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Niortais au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la convention constitutive de ce groupement ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer ladite convention ;
- Approuve les caractéristiques essentielles des marchés à passer ;
- Autorise le coordonnateur à signer les marchés.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Aurore NADAL**

**Secrétaire de séance**

**Claude BOISSON**

**Vice-Président Délégué**